



2288 – 555, rue West Hastings
Boîte postale 12118
Vancouver, C.-B. Canada V6B 4N6

TÉLÉPHONE 604-660-1232 ou 1-866-667-1232
LIGNE ATS 604-660-1041 ou 1-866-667-1233
TÉLÉCOPIEUR 604-660-1236
info@citizensassembly.bc.ca
www.citizensassembly.bc.ca

Un communiqué préliminaire aux résidents de la Colombie-Britannique

L'Assemblée des citoyens a complété la première phase de son travail quant à la réforme électorale et attend patiemment de connaître les points de vues de tous les britannico-colombiens. Nous avons organisé des audiences publiques qui seront tenues à travers la province en mai et en juin. Dans ce rapport, nous indiquons ce que nous avons accompli jusqu'à maintenant et fournissons une évaluation préliminaire des forces et des faiblesses de notre système électoral actuel. Nous aimerions recevoir vos commentaires à ce sujet ainsi qu'à propos des aspects des systèmes électoraux, lesquels, à notre avis, nécessitent de plus amples discussions et débats.

À ce point, l'Assemblée n'est parvenue à aucune conclusion quant aux besoins du système actuel qui doivent être réformés. En fait, nous nous sommes délibérément retenus d'agir ainsi. Nous sommes toujours occupés à apprendre davantage au sujet des systèmes électoraux démocratiques et nous voulons recevoir les opinions de nos concitoyens. C'est une période de discussions et de débats, et nous invitons tous les britannico-colombiens à se joindre à nous dans ce procédé.

1 L'Assemblée des citoyens de la Colombie-Britannique sur la réforme électorale

L'Assemblée des citoyens de la Colombie-Britannique sur la réforme électorale fut établie par le gouvernement et le corps législatif au printemps 2003, ayant en tête un mandat clair. Cela a pour but « *d'évaluer les modèles pour élire les membres de l'Assemblée législative* » et particulièrement la « *manière par laquelle les bulletins de vote sont transférés aux sièges de l'Assemblée législative.* » Si l'Assemblée conclut qu'un modèle alternatif à celui employé actuellement doit être adopté, alors sa recommandation est de faire un référendum pour les électeurs de la province le 17 mai 2005, le temps d'obtenir l'inscription de la prochaine élection provinciale. En faisant toutes recommandations, l'Assemblée s'assure que tous les changements « *sont consistants tant avec la Constitution du Canada que le système parlementaire de Westminster.* »

L'Assemblée des citoyens fut établie par le décret en conseil, à condition que son adhérence soit ouverte à tous les britanno-colombiens inscrits sur liste des électeurs, à l'exception des politiciens. À la suite d'un vote unanime de l'Assemblée législative, Jack Blaney fut désigné pour présider l'Assemblée et diriger le travail de son personnel. Un processus de sélection randomisé en deux étapes – très bien équilibré selon le sexe et l'âge, en plus d'être structuré, afin d'inclure les individus de toutes les circonscriptions électorales municipales de la province – a mené à ce que 160 citoyens de plus soient choisis au hasard à partir de la liste des électeurs afin d'établir l'adhérence à l'Assemblée.

L'Assemblée est constituée d'un groupe représentatif de citoyens non électifs de la Colombie-Britannique. Ses membres varient en âge, soit de 19 à 78 ans. Ils proviennent de divers contextes, communautés ethniques et occupations, mais sont tous concernés quant à la santé de la démocratie de la province et sa vie politique. Les membres se sont engagés à travailler ensemble en 2004, dans un effort sérieux et soutenu dans le but d'évaluer le système électoral et de déterminer s'il existe un autre système qui pourrait desservir la province d'une meilleure façon.

Le travail de l'Assemblée se divise en trois phases. La première, maintenant achevée, impliquait une étude détaillée de la variété des systèmes électoraux employés au sein des démocraties modernes. Puisqu'il n'y a pas deux pays qui emploient le même système, ceci s'avère un engagement majeur, mais a donné à l'Assemblée l'appréciation du fait qu'il n'existe aucun système parfait. Tous les systèmes électoraux impliquent des concessions mutuelles parmi les éléments désirables, et n'importe quel système doit refléter les valeurs et les aspirations de la communauté qui l'emploie. Dans une section postérieure de ce communiqué, nous rapportons notre compréhension de nos forces et nos faiblesses du système actuellement employé en Colombie-Britannique.

La seconde phase du travail de l'Assemblée impliquera l'écoute des points de vues de tous les britanno-colombiens. Que genre de politique aimeraient-ils avoir ? Quels genres de systèmes électoraux croient-ils sont appropriés ou désirables ? Les membres de l'Assemblée participeront à des audiences publiques dans la province et étudieront les soumissions formelles proposées (disponibles sur notre site Internet : www.citizensassembly.bc.ca).

Dans la troisième phase, prévue pour l'automne 2004, l'Assemblée entendra les présentations formelles sur les mérites des systèmes alternatifs, en plus de discuter et débattre des problématiques concernant son mandat, alors les membres pourront rédiger un ensemble de recommandations finales pour leurs concitoyens britanno-colombiens. Le mandat requiert que l'Assemblée appuie le système actuel ou propose une alternative spécifique.

Le communiqué signale la fin de la première phase et invite les britanno-colombiens à considérer et répondre au communiqué préliminaire que les membres de l'Assemblée ont fait du système électoral actuel ainsi que de faire part de leurs suggestions pour une éventuelle considération.

2 Le travail de l'Assemblée jusqu'à ce jour

La phase d'apprentissage de l'Assemblée s'est étendue sur plus de six fins de semaine chargées, soit de janvier à mars. Les membres de l'Assemblée sont venus ensemble et ont travaillé fort pour connaître la façon dont notre système politique fonctionne, en plus d'étudier cinq familles différentes des systèmes électoraux. Avec les présentations des membres du personnel et les experts itinérants provenant du Canada et de partout à travers le monde, l'Assemblée a appris comment les variations en taille de localisation, les formats des bulletins de vote et la formule de comptage s'unissent afin de produire une grande variété de systèmes différents.

Parmi les familles étudiées, on retrouve :

- Les systèmes majoritaires (comme en France ou en Australie)

- Les systèmes uninominaux (comme au Canada ou en Inde)

- La représentation proportionnelle par les scrutins de liste (comme en Finlande ou les Pays-Bas)

- La représentation proportionnelle par les systèmes de vote transférables (comme en Irlande ou en Australie)

- Systèmes mixtes (comme en Allemagne ou au Japon)

L'Assemblée a pris l'évaluation de ces différents types de systèmes et a découvert que chacun comporte des avantages et des inconvénients. (Pour de plus amples détails, veuillez consulter notre site Internet ou contacter l'Assemblée ou ses membres pour recevoir des "Fiches d'information" exposant les grandes lignes de ces systèmes.) Conformément à son mandat, l'Assemblée a porté une attention particulière aux effets de ces divers modèles électoraux « *du gouvernement, de l'Assemblée législative et des partis politiques.* » Cette étude intensive a impliqué la maîtrise de concepts complexes et l'évaluation d'une expérience comparative pertinente tout en assimilant des présentations formelles, s'engageant dans de petits groupes de discussions et en prenant une étude privée considérable de la littérature avancée de la science politique. Tous les membres de l'Assemblée ont été des participants actifs – l'assistance aux réunions de l'Assemblée a été à 100 % - et tous les membres ont participé complètement et également dans les discussions qui ont mené à ce communiqué préliminaire.

Évaluer les mérites comparatifs des systèmes qui diffèrent n'est ni facile ni simple, mais les membres de l'Assemblée ont identifié plusieurs critères à employer à titre de points de référence :

- L'étendue à laquelle les revenus électoraux ont reflété les suffrages exprimés (la problématique des rapports entre les votes exprimés et les sièges attribués)
- La nature de la relation entre les électeurs et leurs représentants (la nature de la représentation locale)
- La variété et la nature des choix offerts aux électeurs (problématique allant du nombre et de la nature des partis concurrents à la forme des bulletins de vote)
- L'impact du système sur le gouvernement (les problématiques d'un gouvernement effectif et le travail de la législature).

L'Assemblée a rapidement réalisé qu'il n'existe aucun système parfait. Le problème a été de peser les mérites relatifs des différents systèmes et les concessions mutuelles des caractéristiques désirables qu'ils nécessitent. À ce point, au niveau du travail de l'Assemblée, les membres ont atteint un avis général unanime quant aux forces et faiblesses de base du système électoral actuel et croient que, avant qu'une décision ne soit prise, une réflexion et un débat supplémentaire sont nécessaires.

3 Le communiqué de l'Assemblée des citoyens du système électoral actuel en Colombie-Britannique

Les membres de l'Assemblée sont conscients que notre système électoral uninominal à scrutin majoritaire actuel – parfois connu sous le nom de système uninominal majoritaire à un tour – a plusieurs raisons d'être recommandé. Le système fut grandement employé en Colombie-Britannique pour la majeure partie de notre histoire et nous a bien desservi. Nous avons une démocratie florissante dans laquelle les électeurs tiennent responsables les politiciens et le gouvernement et nous ne voulons pas abandonner un tel système, à moins qu'il ne soit clair que : 1) le système connaît des déficiences qui le diminuent de l'évolution et de la maintenance des politiques démocratiques saines dans la province, et que 2) nous sommes convaincus qu'il y avait un système alternatif pouvant être adopté qui aurait soutenu les déficiences identifiées.

Lors d'une tentative d'une discussion supplémentaire concernant notre système électoral, l'Assemblée a identifié les avantages et les inconvénients de base suivants du système actuellement opéré en Colombie-Britannique. Ceci indique aux caractéristiques que les membres de l'Assemblée croient au besoin d'être essentiel quant à l'évaluation du système.

Forces du système actuel :

- ***REPRÉSENTATION LOCALISÉE ET RESPONSABILISATION***

Le système actuel fournit aux individus qui doivent être élus de représenter les secteurs spécifiques et identifiables de la province. Ceci favorise un lien direct entre les électeurs et

leurs représentants, en plus de s'assurer que tous les secteurs de la province ont un porte-parole dans la législature. Ce système permet aux politiciens de discuter avec autorité pour leur secteur, permettant ainsi aux problématiques d'intérêt local d'être inscrites au calendrier des activités et de fournir un mécanisme pour les électeurs de tenir directement responsables les représentants de leurs actions. Tous les MAL sont au même rang dans la législature et partagent des obligations et des relations communes envers les électeurs.

▪ *TYPE DE GOUVERNEMENT ET DE REPRÉSENTATION*

Le système actuel favorise la création de gouvernements majoritaires pouvant revendiquer un mandat électoral. Ces gouvernements détiennent une inamovibilité leur permettant de planifier en toute confiance la vie de l'Assemblée législative et d'implanter leurs programmes comme il se doit. En simulant une compétition où il n'y a qu'un seul vainqueur, le système électoral favorise une compétition entre partis et travaille à limiter la place et l'influence des partis mineurs et des intérêts marginaux. Les élections dépendent généralement de la problématique du choix des gouvernements.

▪ *SIMPLICITÉ, FAMILIARITÉ ET NUMÉRISATION TRANSPARENTE*

Le système uninominal à scrutin majoritaire est familier et simple. On demande seulement aux électeurs d'indiquer leur candidat préféré à partir de la liste présentée. Les gagnants sont déterminés par un comptage simple des bulletins de vote presque immédiatement.

Faiblesses du système actuel :

▪ *MANQUE DE PROPORTIONNALITÉ*

Notre système uninominal à scrutin majoritaire en est un dans lequel il n'existe aucune connexion directe entre le nombre de votes qu'un parti reçoit et le nombre de sièges qu'il gagne au sein de l'Assemblée législative. Le système favorise les grands partis au détriment des petits partis, créant ainsi des gouvernements avec des majorités « artificielles » et excluant les points de vues minoritaires de s'exprimer dans la législature. Ceci a tendance à limiter le choix effectif des électeurs, menant à plusieurs votes et ne contribuant pas à élire les MAL, et mène parfois aux partis ayant le plus grand nombre de votes à ne pas remporter une élection.

▪ *PARLEMENTS DOMINÉS PAR LE GOUVERNEMENT*

Le système favorise un type contradictoire de politiques à deux partis dans lequel la domination gouvernementale de la législature devient une pratique normale. Avec la discipline d'un parti fort, ceci assure une prise de décision centralisée n'ayant aucune opportunité efficace pour la législature de tenir responsable le gouvernement entre les élections. Le système ne peut assurer une forte opposition et, avec les MAL qui demandent

de mettre les partis intéressés sous leurs circonscriptions électorales, les intérêts locaux et minoritaires sont souvent exclus.

▪ *IMPACTS SUR LE GOUVERNEMENT ET LES ÉLECTEURS*

Les politiques contradictoires résultent souvent du mouvement de va-et-vient au sein de la politique publique à titre de gouvernements récemment élus qui annulent ou changent complètement les programmes de leurs prédécesseurs. Ce type de politiques contribue à une aliénation croissante des électeurs du processus politique, lequel est reflété dans les taux de participation électorale en baisse, particulièrement au sein des jeunes électeurs.

4 *Approches des systèmes électoraux alternatifs*

L'Assemblée a considéré une grande variété de systèmes électoraux alternatifs et a étudié leur impact dans les autres démocraties. Cela a donné une attention particulière aux valeurs qui sont à la base de ces caractéristiques principales de ces autres systèmes ainsi que leurs conséquences potentielles pour le type et la nature de la démocratie de la Colombie-Britannique. Puisqu'il est difficile de prédire en détails de quelle façon tout autre système spécifique fonctionnerait en Colombie-Britannique, l'Assemblée est convaincue que tout système alternatif qu'elle considère doit refléter les valeurs qu'elles croient comme étant centrales à la santé politique de la démocratie de la province. À ce point, elle attire l'attention aux caractéristiques déterminantes importantes des systèmes électoraux :

▪ *REPRÉSENTATION LOCALE*

Notre tradition a longtemps apprécié un système de représentation qui apporte une représentation locale – pour ses politiciens afin de parler et de répondre aux communautés distinctives qui constituent la province entière. Les citoyens croient qu'il est important que les intérêts de leurs communautés particulières soient représentés lors de débat public et d'élaboration de politiques. Ceci est accompli lorsque les MAL ont une très grande connaissance des communautés qu'elles représentent ainsi des inquiétudes des gens de ces communautés.

Avec des politiciens élus dans des régions géographiques spécifiques, il est possible pour les électeurs de les tenir directement responsables de leur performance en défendant les valeurs et les intérêts de leurs électeurs locaux. Avoir un représentant local permet aux citoyens une direction personnelle directe au sein du gouvernement, un contact local qu'ils peuvent employer afin d'obtenir de l'aide ou pour faire part de leurs inquiétudes. L'Assemblée est au courant que les britannico-colombiens des régions rurales, et des régions très éloignées de la région très peuplée du Lower Mainland, ressentent grandement qu'ils doivent lutter pour se

faire entendre. Il est vrai que pour eux, un système vigoureux de représentation locale demeure une dimension hautement appréciée de leur vie politique. Cela anticipe que tout système électoral réformé aurait besoin de maintenir un élément de représentation locale effective.

Créer un système électoral qui assure une représentation locale effective constitue un défi important. La pratique de la discipline de parti demande aux MAL de voter au moment où leur parti décide, mais non pas toujours comme leurs électeurs préfèrent. L'Assemblée est intéressée à considérer les systèmes électoraux dont les caractéristiques aident à assurer que les représentants élus soient plus réceptifs aux inquiétudes et points de vues de leurs électeurs.

▪ *PROPORTIONNALITÉ*

L'Assemblée croit qu'il est important que le résultat d'une élection, en termes de la distribution des sièges dans la législature, puisse refléter les intentions exprimées par les citoyens, comme ce fut exprimé dans leurs votes. Ceci est le principe de la proportionnalité – les sièges gagnés devraient être proportionnels aux votes gagnés.

Au-delà de l'acceptation de ce principe de base, l'Assemblée a appris qu'il y a plusieurs raisons importantes pourquoi les britanno-colombiens voudraient changer vers un système électoral basé sur la représentation proportionnelle. De tels systèmes assurent typiquement que plus de partis sont en mesure de rivaliser avec succès et d'apporter plus de choix aux électeurs. Une conséquence directe est que les intérêts et les groupes sont capables d'être entendus au sein d'une législature qui reflète plus que la composition sociale des électeurs. Étant donné la diversité croissante de la province, ceci offre la possibilité à plusieurs politiques vraiment significatives au moment où la participation électorale diminue et que l'apathie augmente au sein des britanno-colombiens.

L'Assemblée est au courant que les systèmes électoraux proportionnels semblent être sur le point de terminer la dominance des gouvernements majoritaires à un parti et mène à un type de politiques plus consensuelles, ou du moins coalitionnaires, dans lequel l'opposition et les petits partis de MAL ont l'opportunité de jouer un plus grand rôle au sein du gouvernement de la province. Elle croit qu'un éloignement des politiques contradictoires très tendues qui ont caractérisé la province lors des récentes décennies pourrait favoriser les politiques tout en conservant les valeurs des britanno-colombiens contemporains.

Les démocraties les plus modernes incorporent certains éléments proportionnels dans leurs systèmes électoraux. L'Assemblée est au courant qu'en augmentant le nombre de partis politiques, de tels systèmes peuvent modifier l'équilibre des forces au sein de la législature.

Afin d'éviter la fragmentation politique excessive, certaines considérations doivent être données pour établir un modeste seuil que les partis prévoient rencontrer avant d'être garantis de leur représentation.

Il existe plusieurs systèmes proportionnels possibles – certains existent dans une forme pure à listes de parti, les autres se combinant avec les caractéristiques des systèmes basés sur les électeurs d'une circonscription de différentes façons. En termes de sa position de valeur de base, l'Assemblée croit que plusieurs offrent de riches possibilités pour les britannico-colombiens et méritent une considération consciencieuse. D'un autre côté, les systèmes qui ne sont pas réceptifs au but d'augmenter la proportionnalité du système sembleraient offrir très peu quant à l'avantage d'un système uninominal à scrutin majoritaire que nous employons en ce moment. De la même façon, les choix offerts aux électeurs sont une partie importante et intégrale de tout système électoral et l'Assemblée ne voudrait pas le voir contraint.

5 *Quel genre d'élections VOUS aimeriez avoir en Colombie-Britannique ?*

L'Assemblée veut avoir l'opinion des britannico-colombiens. Elle veut savoir s'ils partagent sa conviction que la représentation locale doit être un élément important dans le système électoral de la province. Elle veut savoir s'ils sont en accord avec le fait qu'un système plus proportionnel reflèterait beaucoup mieux les valeurs de base de la population de notre province. Elle veut savoir quels genres de choix ils aimeraient avoir aux urnes. De plus, ils sont anxieux de savoir quel genre de système électoral, selon nos concitoyens, pourrait être la meilleure façon d'exprimer nos valeurs communes.

Nous apprécions les commentaires et tout autre aspect du système électoral dont les britannico-colombiens croient qu'ils contribueraient au procédé démocratique de notre province. Nous espérons entendre des points de vues publiques à nos séances publiques qui auront lieu à travers la province en mai et en juin, et nous encourageons les soumissions formelles par le biais de notre site Internet ou le bureau de l'Assemblée.

Provient de la Réforme électorale de l'Assemblée des citoyens

Au Centre pour le Dialogue Morris J. Wosk

21 mars 2004

[La langue de travail de l'Assemblée est l'anglais, et les audiences publiques ainsi que les réunions sont menées en anglais.]